



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Fax : 03.89.08.03.11
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 108/2019 Portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977;

Considérant que la mise en place des structures pour le Marché de Noël et des animations de fin d'année rendent nécessaire une réglementation particulière de la circulation et du stationnement sur la place du Foyer de la Culture ;

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement sur la Place du Foyer de la Culture ainsi que sur la partie sud-est du parking arrière de la MJC (côté rue des vergers) seront interdits à tous véhicules, du **vendredi 15 novembre 2019 à 8h00 au vendredi 10 janvier 2020, 18h00**. Cet endroit sera réservé au montage et à la mise en place des décors, des cabanons et au bon déroulement du Marché de Noël.

Article 2 : Les jours de Marché de Noël, les samedis 7, 14 et 21 décembre et les dimanches 8, 15 et 22 décembre 2019, l'accès des véhicules des exposants est autorisé jusqu'à 14h00. L'accès en véhicule des utilisateurs de la MJC se fera par la rue de Cernay.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de Dannemarie.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie,
- Le Commandant du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de la commune



Fait à Dannemarie, le 25/09/2019
Le Maire

Paul MUMBACH